

**Barrage sur la rivière Jacques-Cartier :  
Shannon doit arrêter son projet destructeur et occulte**

Montréal, le 20 août 2010 – En appui aux citoyens qui manifesteront à Shannon samedi matin le 21 août 2010, Fondation Rivières dénonce la construction d'une centrale hydroélectrique sur la majestueuse rivière Jacques-Cartier et signale :

- Que le projet aura un impact majeur dans un parc d'une grande beauté: une digue en béton traverserait la rivière, les rapides seraient pratiquement asséchés puisque l'eau circulerait dans une conduite, le son de la rivière disparaîtrait, sans compter le déboisement, le dynamitage, les remblais et autres destructions du paysage. Ce parc aménagé en 2004 accueille 10 000 personnes en saison estivale;
- que la rivière Jacques-Cartier est une rivière à saumon et qu'aucune démonstration n'a été faite indiquant qu'un autre barrage sur cette rivière ne compromettrait pas définitivement sa difficile réintroduction. Des analyses d'experts indépendants sont requises !
- que les rapports et documents déposés à Hydro-Québec devraient être rendus publics, sur le site Web de la Municipalité: l'estimation détaillée des coûts pour chacune des 20 années, les coûts de main d'œuvre, de financement, les plans, débits en rivière, etc.;
- qu'une baisse d'achalandage et de revenus dans la Municipalité devrait être considéré et quantifié si le projet allait de l'avant;
- que le risque économique d'un tel petit projet de seulement 3,3 mégawatts est important. Dans un autre petit projet, la ville de Gatineau a subi des pertes importantes alors que les prévisions du bureau d'ingénieurs anticipaient des profits <sup>1</sup>;
- que les deux plans montrés sur le site Web de la Municipalité <sup>2</sup> ne sont pas authentifiés par un ingénieur. Ils montrent autant d'eau dans la rivière harnachée alors que l'eau s'écoulera ailleurs dans une conduite forcée après la construction du barrage !

Considérant ces faits et que ce projet ne sera pas soumis aux consultations du Bureau d'audiences publiques du Québec (BAPE) car il est en deçà du seuil de 5 mégawatts, Fondation Rivières demande l'arrêt de ce projet qui n'a pas eu l'accord de la population en connaissance de cause. Les rivières du Québec sont un bien collectif et rivière Jacques-Cartier mérite que l'on décide de son avenir sur des bases solides et démocratiques.

Source : Geneviève Bilodeau 514 272-2666 ou 514 924-2013

<sup>1</sup> <http://www.cyberpresse.ca/le-droit/actualites/gatineau-outaouais/201001/07/01-937107-la-ville-de-gatineau-abandonne-une-poursuite-dun-million.php>

<sup>2</sup> <http://shannon.ca/fr/site.asp?page=element&nIDElement=2847>